



Indexation des salaires ouvriers au 1^{er} mars 2024

FGTB

Chimie

Ensemble, on est plus forts

A partir du 1^{er} mars 2024, les salaires et les primes d'équipes du secteur augmentent de 2%. Vous trouverez les nouveaux montants minima dans le tableau ci-dessous.

Si votre salaire est supérieur aux minima et si vous souhaitez connaître votre augmentation, n'hésitez pas à consulter votre délégué ou votre section régionale FGTB Chimie.

REGIME HORAIRE	SALAIRES		PRIMES D' EQUIPES	
	DEPART	APRES 12 MOIS	MATIN ET APRES-MIDI	NUIT
H/semaine	€ / HEURE	€ / HEURE	€ / HEURE	€ / HEURE
40h	14,3530 €	14,5205 €	0,8670 €	2,9070 €
39h30	14,5350 €	14,7040 €	0,8779 €	2,9437 €
39h	14,7210 €	14,8925 €	0,8892 €	2,9815 €
38h30	14,9125 €	15,0860 €	0,9007 €	3,0202 €
38h	15,1085 €	15,2845 €	0,9126 €	3,0600 €

Des questions ?

Contactez votre délégué ou votre section régionale.
Visitez aussi notre site web www.fgtbchimie.be

Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.

